

## Présentation

Le Centre Hospitalier d'Avignon est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de Vaucluse, dont la convention constitutive a été paraphée pour 10 ans le 30 juin 2016. Son périmètre est identique à celui de la Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) scellée le 16 juillet 2012. Les onze établissements concernés restent donc les mêmes. Outre le CH d'Avignon, le GHT réunit : les CH du Pays-d'Apt, Bollène, Carpentras, Gordes, l'Isle-sur-la-Sorgue, Orange, Sault, Vaison-la-Romaine, Valréas et le CHI de Cavaillon-Lauris. Soit un ensemble représentant un potentiel de 3 159 lits et places, dont 800 lits de médecine, 310 de chirurgie et 163 d'obstétrique pour un total de 70 000 séjours MCO. Le budget d'exploitation cumulé s'établit à près de 500 millions d'euros, les effectifs à 425 praticiens et 5 250 personnels non médicaux. Seul le CH psychiatrique de Montfavet à Avignon reste à l'écart du GHT, ayant obtenu du ministère des Affaires sociales et de la Santé le droit d'y déroger. Le projet médical de territoire élaboré mi-2013 a d'ores et déjà permis de densifier les coopérations entre les différents partenaires. Et ceci selon quatre axes : améliorer la fluidité du parcours entre les structures publiques, par une meilleure lisibilité de l'offre et une valorisation des réponses de proximité ; organiser des filières de soins publiques dans des disciplines majeures de prise en charge ; rechercher des mutualisations et complémentarités dans les secteurs médico-techniques ; promouvoir des actions de coopération logistiques et administratives pour réaliser des économies d'échelle. Le nouveau projet médical partagé et son pendant pour les soins, à venir d'ici au 1er juillet 2017 pour une durée de 5 ans, vont désormais permettre de renforcer davantage encore ces axes de rapprochement. Là aussi, quatre principes sont mis en avant : consolider des réponses de proximité et garantir l'accès aux recours et soins spécialisés dès que nécessaire, le tout dans une logique de travail en réseau ; garantir une prise en charge en urgence et une permanence des soins ; promouvoir l'activité programmée au sein des différentes structures ; définir et organiser une offre de soins graduée via l'élaboration de filières identifiant les parcours patients et précisant le rôle et les missions de chaque établissement. Enfin se greffent à cela une organisation commune de la radiologie, des achats, des laboratoires et de la pharmacie, ainsi qu'une convergence des systèmes d'information.



[contact@ch-avignon.fr](mailto:contact@ch-avignon.fr)

Votre